



LE LOURD CHAR D'ASSAUT qui a été enlevé pour promouvoir le festival du Grand Sorel apparaît près de l'école Martel.

Non sans difficultés

Les étudiants s'emparent d'un char d'assaut pour leur carnaval annuel

ST-JOSEPH-DE-SOREL (LB) — Après de nombreuses difficultés, pourparlers et engagements avec les agents de la police provinciale de Sorel, les étudiants de l'École Secondaire Martel de St-Joseph-de-Sorel ont réussi une autre formidable frasque étudiante, en s'emparant dimanche soir d'un char d'assaut de 15 tonnes, sur le terrain de la compagnie ABKRO, à Contrecoeur, pour l'amener sur le terrain de l'école, près du palais de Glace du Carnaval 1964.

Près de 3.000 étudiants et étudiantes des différentes écoles de St-Joseph-de-Sorel, de Tracy et de Sorel, ont participé à cet exploit remarquable.

Les organisateurs du Carnaval de l'ESM ont auparavant obtenu la permission de la police provinciale de circuler sur la route No 3 avec ce mastodonte, mais dimanche après-midi vers 5 heures 30, au moment de quitter le terrain d'ABKRO, les agents de police ont exigé un permis spécial, ce qui obligeait les étudiants à contremander leur coup d'état.

C'est à ce moment qu'eurent lieu les pourparlers assez violents entre les organisateurs du Carnaval, les étudiants et les membres du détachement de la police provinciale. La police a même menacé d'arrêter certains étudiants.

Pendant ce temps, un groupe d'étudiants s'est rendu voir le ministre des Transports et Communications, l'hon. Gérard Cournoyer, à sa demeure de Tracy, qui a accordé le fameux permis spécial.

Le convoi s'est alors mis en marche avec un peu plus d'une heure de retard. Les policiers provinciaux l'ont accompagné jusqu'à l'entrée de la ville de Tracy, alors que la police de St-Joseph-de-Sorel a pris la relève.

À l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Bernard, le Bonhomme Carnaval est monté triomphalement sur le char d'assaut, aux applaudissements des milliers d'étudiants qui ont alors bloqué toute circulation et provoqué un embouteillage en règle sur la route Marie-Victorin. On rapporte que plus de 300 automobiles suivaient le cortège.

Le char d'assaut a été conduit près du palais de glace du Carnaval où il sera en montre d'ici la fin des manifestations carnavalesques.

Le mastodonte était conduit par M. Bissonnette, un mécanicien à l'emploi de la compagnie ABKRO. Il a été amené à St-Joseph-de-Sorel en utilisant son propre pouvoir. Il a même fait du 55 milles à l'heure sur la route Marie-Victorin, à cause du retard du convoi.

Le char d'assaut pèse 15 tonnes, il a une largeur de 80 pouces et une longueur totale de 212 pouces. Il est muni de pneus de trois pieds de hauteur.

Ouverture

C'est en présence de quelque 10.000 personnes, qu'eut lieu dimanche après-midi l'ouverture officielle du Carnaval de l'ESM, sur la patinoire de l'école. Le président d'honneur du Carnaval, M. Bernard Gagny, président de la Commission scolaire de St-Joseph-Tracy, a décoré de la ceinture flechée et de la tuque du Carnaval, les maires de St-Joseph-de-Sorel et de Tracy, MM. Ernest Aussant et Laurier R. Ménard, de même que le maire suppléant de la Cité, M. Leo Feloquin, et plusieurs échevins et commissaires d'écoles des trois villes.

On remarque aussi la présence du Rév. Frère Urbain.

M. J. Tremblay élu vice-président régional

SOREL (LB) — M. Jacques Tremblay de Sorel a été réélu vice-président régional de l'Association des Assureurs-Vie du Canada, à l'occasion du congrès annuel de ce groupement qui a eu lieu dernièrement à Toronto.

La juridiction de M. Tremblay s'étend sur tout le sud du Québec et couvre les associations d'assureurs-vie de Thetford-Mines, Granby, Drummondville, Arthabaska, Sherbrooke et Sorel.

En qualité de représentant officiel du groupement national, le vice-président réélu voyage considérablement pour demeurer en contact étroit avec ces organismes régionaux dans toutes leurs activités.

Pour le vol de quatre génisses de race

Claude Jacques envoyé aux Assises criminelles

SOREL (DNC) — Claude Jacques a été cité à son procès aux prochaines Assises criminelles en janvier 1965, lors de son

enquête préliminaire devant le juge Honorius Michaud, au Palais de Justice de Sorel.

Pour la première fois, un souper inter-clubs

SOREL (LB) — Pour la première fois dans l'histoire des Clubs Richelieu, à l'instigation du club Richelieu Sorel-Tracy, se tiendra ce soir, à l'Hôtel Sorel, un souper inter-clubs pour toute la région. Ce souper sera présidé par le président local, M. Jacques J. Gendron.

Y participeront des délégués des clubs Richelieu de Beauceville, Chamby, Nicolet, Drummondville, St-Hyacinthe, Granby et Sorel-Tracy.

Le conférencier invité à cette occasion sera le chroniqueur sportif bien connu, M. Louis Chantigny.

Le gouverneur régional des Clubs Richelieu est le Dr Roger Veilleux de Nicolet.

Le prévenu est accusé du vol de quatre génisses de race Holstein, d'une valeur d'environ \$400 chez deux cultivateurs de la région.

Marcel Cusson, 38 ans, cultivateur de St-Ours-sur-Richelieu, a déclaré à la Cour qu'il s'était aperçu de la disparition de ses deux génisses Holstein, le 23 décembre. Ses bêtes avaient une valeur d'environ \$75 chacune.

Pour sa part, M. Georges-Almé Archambault, 48 ans, cultivateur de St-Antoine-sur-Richelieu, a déclaré que le 30 décembre au soir, en allant faire son "train", il a constaté que ses deux génisses de race Holstein, étaient disparues de son étable. Ses bêtes valent environ \$250.

M. Marcel Cournoyer, officier du détachement de Sorel de la police provinciale, a expliqué à la Cour que le 8 janvier dernier il avait reçu un appel de la police de St-Hyacinthe qui venait d'apprendre un individu dont l'automobile était stationnée sur la route entre Ste-Madeleine et St-Hyacinthe.

Cet homme, qui a été identifié comme étant Claude Jacques, avait en sa possession un chèque de la Société des Enfants de fermes.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Claude Jacques a été libéré par le juge moyennant un cautionnement de \$950.

Me Gaston Gauthier agissait comme procureur de l'accusé et Me Paul-A. Belanger, pour la Couronne.

Deux accidents qui font de lourds dommages

SOREL (LB) — La police municipale de Sorel rapporte que deux accidents de la circulation survenus dans les rues de la



LA CEREMONIE DE LA prise d'habit et de profession s'est déroulée, samedi, à Nicolet. Sur la photo, 13 jeunes filles prononcent ici les prières au cours de la cérémonie de la vêtue à la chapelle des Soeurs de l'Assomption.

Quatorze jeunes filles embrassent la vocation religieuse

NICOLET (J.L.C.) — Mgr Theobald Tessier, délégué de Mgr Albertus Martin a présidé samedi à la cérémonie consacrant quatorze jeunes filles à la vie religieuse. Il a en outre fait prononcer les vœux de profession religieuse à huit autres. C'est au cours d'une

grande cérémonie qui se déroule annuellement à la maison mère des soeurs de l'Assomption que s'est faite cette prise d'habit.

Cette année, quatorze jeunes filles ont embrassé la profession religieuse. La cérémonie de la vêtue a eu lieu samedi matin à la chapelle du couvent. Mlles Alice Lefebvre (sr Anne-Michèle), Marthe Lamothe (sr Marie-Andrée), Simone Bourgeois (Simone-Andrée), Huguette Hamel (Marie-Huguette), Lise Cossette (Lise-Marie), Agathe Martel (sr Agathe-Marie), Jacqueline Levesque (sr Jacqueline-Andrée), Liette Diamond (Marie-Pascal), Angèle Rivard (sr Luce-Angèle), Lucie Héroux (sr Hélène-Lucie), Claudette Degrande (sr Marie-Danielle), Lucille Piché (sr Saint-Luc), Lorraine Briand (Christiane-Marie), Denise DelGuidice (sr Denise-Lucie), autant de jeunes filles qui quittaient la vie profane pour entrer dans la vie religieuse. La cérémonie était célébrée par Mgr Tessier assisté de M. l'abbé Jean-Marie Martin et de l'abbé Emile Lemaire, tous deux aumôniers-adjoints. Dans le chœur on remarquait Mgr Laurent Gaudet, p.d. le chanoine Wilfrid Bergeron curé de St-Célestin. Le sermon de circonstance a été donné par le Rev. père Jean-Marie-de-la-Trinité, Carme. C'est aussi ce père qui a prêché la retraite des jeunes filles qui dura huit jours avant la cérémonie de la vêtue. On pouvait aussi voir dans le

chœur l'abbé B. Béné, aumônier et E. Dussault, chapelain. Plusieurs autres prêtres et religieux avaient pris place dans le chœur.

En plus des 14 jeunes filles qui prenaient l'habit samedi, il y en avait huit qui prononçaient leurs vœux. Ce sont les soeurs Claire Chantal (Suzette Simard), Cecile Emmanuël (Cecile Laroque), Sainte-Beatrice (Beatrice Desormeaux), Claire Nicole (Nicole Ratté), Anne-Hélène (Diane Caron), Alice du Rosaire (Diane Bradley), Cecile de La Charité (Paullette Leblanc) et Rose de l'Assomption (Marie-Rose Deshaies). Ces jeunes filles ont prononcé leurs vœux après la cérémonie de la vêtue.

A cette cérémonie qui est toujours un événement religieux qui ne passe pas inaperçu chaque année, quelque 400 personnes remplissaient la chapelle des soeurs de l'Assomption. La foule était surtout composée de parents et de consœurs, d'élevés et d'anciens amis des élus du jour. En plus de cela un fort contingent d'élevés du collège et de l'école normale étaient présents. Une partie de ces élèves ainsi que des religieuses ont formé le chœur de chant. La plupart des parents ont passé la journée avec leurs jeunes filles en fête. Dans la fin de l'après-midi un salut du St-Sacrement a été célébré. Ceci termina la journée de prise d'habit et de profession pour les 22 jeunes filles.

Les deux évadés sont repris à Ste-Sophie

STE-SOPHIE (J.L.C.) — Grâce au flair de l'agent Henri Deschênes, de la Sûreté de Nicolet, 2 individus ont été repris samedi après-midi, Roger Datis, 21 ans et Bernard Brassard 29 ans qui s'étaient évadés de la prison d'Artabaska jeudi dernier. Ils étaient retournés dans leur village, Ste-Sophie-de-Levrard. Au moment de l'arrestation, les deux compères étaient chez des voisins qui ignoraient leur fuite. Selon la Sûreté provinciale, Brassard et Datis étaient à préparer un autre forfait quand l'agent Deschênes aide d'un autre membre de la Sûreté de la section de Deschênes ont fait irruption dans le domicile. Les deux bandits sont retournés à la prison où ils auront à répondre à nouveau aux questions du juge.

La bibliothèque reçoit \$1,700

NICOLET (J.L.C.) — Le gouvernement vient d'accorder ses subventions pour l'année en cours aux différentes bibliothèques publiques de la province. Nicolet n'a pas été favorisée outre mesure mais elle a néanmoins reçu une bonne partie de l'octroi demandé. Le gouvernement vient de lui accorder, en effet, un montant de près de \$2,000, pour aider à son développement. On sait qu'à son assemblée générale du mois de décembre les directeurs avaient demandé au gouvernement de les aider davantage. Le ministre des affaires Culturelles l'honorable Georges Lapalme a dit que le gouvernement a quintuplé en quatre ans ses subventions. Le ministre a aussi ajouté qu'il aimerait voir les municipalités aider leur bibliothèque dans la même proportion que le gouvernement. L'honorable Lapalme a déploré dans certains cas le manque d'encouragement de la municipalité à la bibliothèque.

En plus de cela, le gouvernement vient de favoriser la création de la bibliothèque régionale de la Mauricie. Il ne semble pas que la ville de Nicolet soit prête à mettre sur pied sa bibliothèque régionale toutefois il faudrait travailler pour en arriver là.

Sirap spécial
MENTHOLYN
contre toux,
rhume, bronchite



Jean-Guy Richard

JOUEURS DE PING-PONG UN DEFI VOUS EST LANCE

Ce soir et les prochains mardis soirs, de 7 hres à 10 heures, dans le Hall de la Salle de Quilles du Centre d'Achats, venez vous mesurer à nos deux compétiteurs de classe, Jean-Guy Richard et Elphège Le Brun.

GAGNEZ UN 2 DE 3 CONTRE UN DE CES 2 JOUEURS

et vous recevrez des cadeaux absolument gratuits.

Il ne vous en coûte rien pour jouer — 2 tables sont à votre disposition. Les meilleurs joueurs seront sélectionnés pour participer à un grand tournoi qui aura lieu incessamment.

BIENVENUE A TOUS



Elphège Le Brun

AU CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIERES IL Y A DE TOUT POUR TOUS

NOMBREUX SPECIAUX

dans tous les magasins du Centre d'Achats pendant le mois de février.

Profitez des spéciaux incomparables que vous offrent les 32 magasins du Centre d'Achats et magasinez dans une réelle atmosphère de détente et de cordialité. Notre vaste terrain de stationnement gratuit vous permet de laisser votre auto à proximité.

N'OUBLIEZ PAS LE CONCOURS DU BLOC DE GLACE \$50 A GAGNER!

HEURES D'AFFAIRES :

Lundi — Mercredi — Samedi

9 hres a.m. à 5 h.30 p.m.

Mardi — Jeudi — Vendredi

9 hres a.m. à 9 h.30 p.m.



QUI MAGASINE AU CENTRE D'ACHATS ECONOMISE



Un champion éleveur

John A. Meyer de Lachute, Québec, à l'âge de 37 ans, est le troisième plus jeune Maître-Eleveur parmi les 110 qui ont reçu ce mérite depuis sa fondation par l'Association Holstein-Friesian du Canada, en 1930. En lui demandant le secret de son succès, M. Meyer dit: "J'ai toujours écouté les avis des éleveurs Holstein plus âgés. J'ai reçu d'eux le bénéfice de leur expérience et je me suis efforcé d'employer ce bénéfice. Ils m'ont grandement aidé."

L'écusson de Maître-Eleveur fut présentée à M. Meyer lors de l'Assemblée Annuelle de l'Association Holstein-Friesian du Canada, tenue à Toronto le 19 février. J.M. Fraser de Streetsville, Ontario, qui est aussi Maître-Eleveur et présentement Président de l'Exposition Canadienne Nationale, fit la présentation de la part de l'Association.

En allant demeurer avec son père à Lachute en 1941, John devint intéressé dans le travail 4-H, ce qui lui donna la chance de réaliser la valeur supérieure du bétail pur sang en comparaison au troupeau croisé alors sur la ferme.

Il est co-propriétaire avec son beau frère, Harold Wilson de Lachute, de Rosate Shamrock Pontiac May, soeur de l'animal de \$33,000 Rosate Shamrock Elsie, un prix record. Pontiac May a complété un record de 24,147 lbs de lait dans le troupeau Meyercrest.

M. Henri Gaudet, septuagénaire de Ste-Geztrude, s'est blessé à la tête en faisant une chute sur la surface glacée à proximité de sa demeure.

Mme Lucien Deshaies, également du village, s'est fracturé le majeur de la main droite en faisant une chute sur la glace. Le Dr Yves Parent a dû réduire la fracture.

Un autre villageois, M. Albert Genest, s'est blessé au côté droit alors qu'il chargeait du bois de chauffage dans la forêt.

M. Gratien Thibault a été réelu pour un autre terme à la présidence de la SSJB de St-Célestin. Les autres membres du comité sont: MM. Georges-Aime Lamothe, Georges Morel, Rodolphe Morin, Remi Ouellette, Fernand Daneau, Maurice E. Houle, Rosaire Hébert et Arthur Poirier.

C'EST DEMAIN MATIN A 9 HEURES QUE COMMENCE LA FAMEUSE

VENTE

16e Anniversaire

chez MAURICE CROTEAU

1461, LAVIOLETTE TROIS-RIVIERES FR 4-6444

OUVERT TOUTE LA JOURNEE MERCREDI LE 19 FEVRIER.

<p>ROBES de toilette pour dames Régulier jusqu'à \$22.95 SPECIAL A COMPTER DE \$5.00</p>	<p>LOT DE ROBES DE COTON pour dames. Valeur de \$5.95 et \$6.95 SPECIAL \$2.00 ET \$4.00</p>	<p>QUELQUES BEAUX MANTEAUX D'HIVER ET PRINTEMPS Rég. jusqu'à: \$29.95 et \$42.95 SPECIAL \$9.88 ET \$14.88</p>	<p>JACKETS DE PONEY Rég. \$19.95 SPECIAL \$7.88</p>
<p>LOT DE BLOUSES Manches courtes et 3/4. Rég.: \$2.95 SPECIAL 99¢</p>	<p>CADEAUX SURPRISE A L'OUVERTURE DU MAGASIN A 9 HRES MERCREDI MATIN.</p>		<p>JACKETS DE SKI Pour Hommes. Régulier jusqu'à \$14.95 SPECIAL A compter de: \$5.88</p>
<p>LOT DE ROBES pour fillettes Spécial à compter de \$2.00</p>	<p>1 LOT DE JUPES 99¢ SPECIAL A COMPTER DE</p>	<p>PALETOTS POUR HOMMES \$12.95 POUR SACRIFIER A</p>	<p>CAR-COAT Pour Hommes. Collets de fourrure. Rég. \$19.95 SPECIAL: \$9.88</p>
<p>MANTEAUX de FILLETES Rég.: \$22.95 et \$14.95 SPECIAL A compter de \$6.88</p>	<p>DE NOMBREUX SPECIAUX VOUS SERONT OFFERTS AU SOUS-SOL</p>	<p>SOULIERS pour DAMES Talons Cubains Rég.: \$9.95 et \$8.95 \$2.88 SPECIAL à compter de</p>	<p>JACKETS DE SKI Pour Fillettes et Garçons. Réversibles et autres. Rég. \$6.95 \$8.95 - \$9.95 SPECIAL A compter de: \$4.88</p>
<p>PANTOUFLES de MOUTON et autres Rég.: \$3.49 99¢ SPECIAL</p>	<p>SOULIERS pour DAMES ET FILLETES Talons bas. Rég.: \$4.95 \$1.48 SPECIAL</p>	<p>BOTTILLONS Pour Hommes. Rég.: \$10.95 et \$12.95 \$6.88 SPECIAL A COMPTER DE:</p>	<p>NOMBREUX AUTRES SPECIAUX NON-ENUMERES FAUTE D'ESPACE</p>